

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION ou SUBSTITUTION et LOCATION** tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède, qu'elle envisage d'acquérir ou dont elle dispose au travers d'une Convention de Mise à disposition.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

ANTISANTI : 10 ha 55 a 34 ca : Lieudit Fontana calda : Section E n° 320-321-322-326-327 - Lieudit Limeruccia: Section A n° 10-11 - Lieudit Linarello : Section ZW-7 - Lieudit San margini : Section A n° 18

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Nature : friches et maquis

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

CASTIFAO : 6 ha 06 a 00 ca : Lieudit Picca cane : Section B n° 237

Nature : landes, maquis et chênes.

Classification dans un document d'urbanisme : hors secteur constructible de la carte communale

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

Lot n° 1 : ISOLACCIO-DI-FIUMORBO et SERRA-DI-FIUMORBO 1 seul lot : 3ha79a90ca

ISOLACCIO-DI-FIUMORBO : 1 ha 93 a 40 ca : Lieudit Chizzo : Section B n° 39-51 - Lieudit Gerba : Section B n° 23(BND)

Nature : Maquis

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SERRA-DI-FIUMORBO : 1 ha 86 a 50 ca : Lieudit Licciole : Section B n° 449-450

Nature : Maquis

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U. de la Commune

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SERRA-DI-FIUMORBO

Lot n° 2 : 13 ha 83 a 05 ca : Lieudit Pietra spiaggia : Section E n° 178 - Lieudit Stilone : Section E n° 692 - Lieudit Velagodi casa vecchia : Section E n° 135

Nature : Clémentiniers à l'abandon

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U. de la Commune

Bâti : bâtiment en très mauvais état d'une surface d'environ 60m², édifié sur la parcelle Section E n° 178

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SERRA-DI-FIUMORBO

Lot n° 3 : 4 ha 90 a 05 ca Lieudit Carlotta : Section E n° 260 - Lieudit Chioso mezzano : Section E n° 258-259

Nature : Prairie naturelle

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U. de la Commune

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

1 seul lot pouvant être attribuer dans sa totalité ou séparément sous réserve de l'attribution concomitante des lots 1, 2, et 3 (**Surface totale des lots 1, 2 et 3 : 22 ha 53 a 00 ca**).

LINGUIZZETTA : 15 ha 56 a 02 ca : Lieudit Cavacciole Section F n° 294 - Lieudit Cavaccioli Section F n° 177-178-179(BND)-185-186

En nature de : maquis, bois, terres

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au PLU de la Commune

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

MONCALE : 1 ha 00 a 00 ca : Lieudit Alzaretto : Section A n° 328

Nature : Maquis

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

OLETTA : 38 a 25 ca : Lieudit Concia : Section D n° 869

Nature : Terre et maquis

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

PRUNELLI-DI-FIUMORBO : 1 ha 00 a 91 ca : Lieudit Abbazia : Section D n° 794(Sub A)-794(Sub B)

Nature : Terre et maquis

Classification dans un document d'urbanisme :

- une partie en zone **A** pour une superficie d'environ **70 a 41 ca** au P.L.U. de la Commune
- une partie en zone **UC** pour une superficie d'environ **26 a 50 ca** au P.L.U. de la Commune

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SANT'ANDREA-DI-BOZIO : 7 ha 70 a 01 ca : Lieudit Debiace : Section F n° 169 - Lieudit Gradella : Section A n° 1002-1003-1028-1038(BND) – Lieudit Guadello : Section A n° 1004(BND) - Lieudit Lavatojo : Section D n° 143(BND)-159(BND)-162(BND)-163-164-165(BND) - Lieudit Monacaccie : Section B-n° 386(BND) - Lieudit Pentone savaccio : Section B n° 390(BND) - Lieudit Ruallo : Section B n° 132(BND) - Lieudit San cervone : Section C n° 277-278 - Lieudit Savaccio : Section B n° 389(BND)

Nature : Maquis, chênes et châtaigneraie

Bâti : Pailler en ruine

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SANTO-PIETRO-DI-TENDA : 13 a 18 ca : Lieudit Piana : Section I n° 1 - Lieudit Tiloni : Section I n° 1037-1038(BND)

Nature : Terre

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA : 2 ha 13 a 36 ca : Lieudit Palmentasco : Section D n° 8-19(BND) - Lieudit Parscio : Section D n° 478-546-547

Nature : Terre, friches et chênes épars

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U. de la Commune

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

VILLE-DI-PARASO : 1 ha 96 a 81 ca : Lieudit Angnione : Section A n°309 - 648 – Lieudit Erbjolo : Section A n° 176

Nature : terres, chênes épars, oliviers épars, arbres fruitiers

Bâti : Maison d'habitation en pierre d'une SHON de 180m² érigée sur deux niveaux.

- Hangar fermé d'une SHON de 150m² (sa partie Sud Est donnant sur un appentis de 90m²).

- Local de 30m² attenant à la partie Nord-Ouest du hangar

- Local de Rangement d'une SHON de 40m².

- Serre Froide d'une SHON de 40m².)

Classification dans un document d'urbanisme : hors secteur constructible de la carte communale

Observation : Accès juridique existant.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s).

BAIL SAFER origine C.M.D :

PRUNELLI DI FIUMORBO : 2 ha 96 a 59 ca : Lieudit Santino : Section B n° 347

Nature : Prairie

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U. de la Commune

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SANTO-PIETRO-DI-TENDA : 2 ha 28 a 15 ca : Lieudit Lavandajo : Section E n° 867-914-915-916-917

Nature : prairie, d'oliviers et de chênes éparses.

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SANTO-PIETRO-DI-TENDA : 1 ha 44 a 50 ca : Lieudit Lavandajo : Section E n° 868-869-870-872-1314[P1]

Nature : prairie, d'oliviers et de chênes éparses.

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

VESCOVATO : 1 ha 23 a 25 ca : Lieudit Vallicelli : Section A n° 1930

Nature : Terre

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Agricole au P.L.U. la Commune

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du siège de la SAFER CORSE, Maison de l'agriculture, 15 avenue Jean ZUCCARELLI - 20200 BASTIA. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **17/02/2020**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **03/03/2020** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Maison de l'Agriculture – 15, Avenue Jean ZUCCARELLI – 20200 BASTIA.

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **14/02/2020**, l'heure 00h01 : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS